



Cercle Nautique de Paimpol  
Maison des Plaisanciers  
Quai Neuf  
22500 PAIMPOL

**EXPOSITION d'ARTISTES AMATEURS  
Du samedi 18 au dimanche 19 Avril 2020 à la Salle Mauffray  
(Maison des Plaisanciers)**

**REGLEMENT**

**Article 1 – Organisation de l'exposition**

Le Cercle Nautique de Paimpol (CNPL) organise son Exposition Artistes Amateurs, qui se tiendra salle Mauffray à la Maison des Plaisanciers de Paimpol, **la mise en place des œuvres se fait le samedi matin 18 avril de 9h à 12H30** et l'exposition sera ouverte au public le **samedi 18 avril de 14h à 18h, et le dimanche 19 avril de 10h à 18h.**

L'entrée est libre et gratuite pour les visiteurs (tous publics).

**Article 2 – Objet et thème**

Cette exposition est ouverte aux artistes amateurs désireux de présenter leurs œuvres au public (peinture, aquarelle, pastel, dessin, sculpture, photographie, etc.), qu'ils soient ou non membres du CNPL. Pour cette 2e édition, **le thème choisi est « La mer »**

**Article 3 – Inscription**

L'exposition est strictement réservée aux artistes amateurs

Le droit de participation est gratuit pour les adhérents CNPL, et il est fixé à 10 € par exposant non adhérent.

Le bulletin d'inscription (ci-joint) devra impérativement être envoyé **avant 15 mars 2020** accompagné de la participation de 10€ par chèque libellé à l'ordre du CNPL à l'adresse de l'association :

Cercle Nautique de Paimpol  
Maison des Plaisanciers  
BP 109 Quai Neuf  
22500 PAIMPOL

**Article 4 – Admission**

Les organisateurs se réservent le droit de fixer le nombre des œuvres pouvant être exposées en fonction de la surface réservée à l'exposition et du nombre d'exposants.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter les œuvres dont les qualités seraient jugées insuffisantes dont la présence nuirait à la qualité générale de l'exposition, où dont le sujet serait trop éloigné du thème proposé. Il vérifiera que les œuvres ne présentent pas de caractère politique, religieux, raciste, pornographique, diffamatoire, injurieux ou incitant à la violence. La décision d'écarter une ou des œuvres sera signifiée à leur auteur, sans justification et sans appel.

## **Article 5 – Présentation des œuvres.**

Les emplacements dans la salle sont attribués par les organisateurs.

Chaque artiste se voit attribuer une surface de 4 m<sup>2</sup> (panneaux de 1 m de largeur sur 2 m de hauteur.) Il dispose de cette surface à sa guise pour exposer le nombre d'œuvres souhaité, dans la limite de 6 œuvres maximum par artiste, il est recommandé de ne présenter que 4 œuvres par artiste.

Le système d'accrochage est fourni et composé d'une grille (verticale) sur pied.

Chaque exposant prévoira ses propres accessoires d'accrochage (cordons, câbles, chainettes, crochets S, etc...).

L'éclairage est collectif, la salle ne disposant pas de l'équipement nécessaire à la mise à disposition de spots individuels.

## **Article 6 – Dépôt et retrait des œuvres**

**Les œuvres seront déposées à la salle Mauffray le samedi 18 avril entre 9h et 12h** et devront être accompagnées d'une fiche de dépôt et identifiées par une pastille numérotée, qui renverra à un catalogue mis à disposition du public, et sur lequel seront mentionnés : le nom de l'auteur, ses coordonnées (si souhaité), le titre de l'œuvre (ou la mention « sans titre », la technique employée, la date de création.

Les auteurs accrocheront les œuvres selon les dispositions de l'article 5 du présent règlement.

Les œuvres seront décrochées par les exposants **le dimanche 19 avril à partir de 18h.**

## **Article 7 – Permanence**

Les organisateurs du CNPL organisent un tour de permanence selon un planning qui sera communiqué aux artistes lors du dépôt des œuvres.

**Le référent de l'exposition est : Didier THOMAS joignable au 06 01 03 18 37**

En contrepartie, le CNPL demande à chaque exposant de s'engager à tenir une permanence d'une heure au moins, pendant la durée de l'exposition, aux heures d'ouverture au public.

L'objectif est de garantir une permanence en doublon, organisateurs/exposants.

Lors de l'accrochage, un tableau planning sera à disposition pour inscrire les disponibilités de chacun, jours et heures.

## **Article 8 – Assurance**

Les exposants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités en cas de vol, détérioration ou dommage de toutes natures, aux œuvres exposées. **Pour la sécurité de vos œuvres, une alarme sera installée dans le local d'exposition par le CNPL.**

## **Article 9 – Clause « artistes amateurs »**

Cette exposition ne peut donner lieu à aucune vente de la part des exposants.

## **Article 10 – Dispositions diverses**

L'exposant accepte sans réserve le présent règlement, tacitement, dès lors qu'il s'inscrit à l'exposition. Il s'engage à s'y conformer ainsi qu'aux textes de loi et règlements d'ordre général ou propres à son activité. Les organisateurs peuvent prendre toute mesure, y compris l'exclusion, à l'encontre d'un artiste contrevenant au présent règlement, sans que puissent être opposées réclamations, demandes d'indemnités ou tout autre recours de la part de l'exposant.

Les organisateurs s'exonèrent de tout recours en cas d'annulation de la manifestation, pour tout cas de force majeure, rendant impossible son déroulement, en lieu, temps et heure prévus.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, d'annuler totalement ou partiellement l'évènement. Ils se déchargent de toute responsabilité concernant les préjudices que les exposants pourraient subir pour différentes raisons et notamment pour :

Retard d'ouverture, interruption ou fermeture prématurée de la manifestation, sinistre quelconque entraînant dégâts ou destruction des œuvres exposées et des matériels et outillages d'accrochage, d'encadrement et d'éclairage.



**EXPOSITION d'ARTISTES AMATEURS**  
**Du samedi 18 au dimanche 19 Avril 2020 à la Salle Mauffray**  
**(Maison des Plaisanciers)**

**Fiche d'inscription**

à retourner avant le 15 mars 2020,  
accompagnée d'un chèque de 10€ pour les non-membres du CNPL à :

**Cercle Nautique de Paimpol**  
**Exposition d'Artistes Amateurs 2020**  
**Maison des Plaisanciers**  
**BP 109 Quai Neuf**  
**22500 PAIMPOL**

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CP, VILLE .....

TEL : ..... COURRIEL : .....

Nombre d'œuvres présentées (maximum 6) : .....

Nature des œuvres (Huile, aquarelle, acrylique, sculpture, photos, autres) :

.....

.....

**Installation, accrochage, ouverture au public, décrochage :**

La mise en place des œuvres se fait le samedi matin 18 avril de 9h à 12H30 et l'exposition sera ouverte au public le samedi 18 avril de 14h à 18h, et le dimanche 19 avril de 10h à 18h. Décrochage le 19 avril après 18h.

Les emplacements dans la salle sont attribués par les organisateurs.

Chaque artiste se voit attribuer une surface de 4 m<sup>2</sup> (panneaux de 1 m de largeur sur 2 m de hauteur.) Il dispose de cette surface à sa guise pour exposer le nombre d'œuvres souhaité, dans la limite de 6 œuvres maximum par artiste, il est recommandé de ne présenter que 4 œuvres par artiste.

Le système d'accrochage est fourni et composé d'une grille (verticale) sur pied.

Chaque exposant prévoira ses propres accessoires d'accrochage (cordons, câbles, chainettes, crochets S, etc...).

**Permanence :**

Les organisateurs du CNPL organisent un tour de permanence selon un planning qui sera communiqué aux artistes lors du dépôt des œuvres.

**Le référent de l'exposition est : Didier THOMAS joignable au 06 01 03 18 37**

En contrepartie, le CNPL demande à chaque exposant de s'engager à tenir une permanence d'une heure au moins, pendant la durée de l'exposition, aux heures d'ouverture au public.

L'objectif est de garantir une permanence en doublon, organisateurs/exposants.

Lors de l'accrochage, un tableau planning sera à disposition pour inscrire les disponibilités de chacun, jours et heures.

L'inscription à cette exposition implique l'acceptation du règlement ci-joint.

Date : .....

Signature : .....



**EXPOSITION d'ARTISTES AMATEURS  
Du samedi 18 au dimanche 19 Avril 2020 à la Salle Mauffray  
(Maison des Plaisanciers)**

**LISTE DES ŒUVRES PRESENTEES  
(4 œuvres recommandées, maximum 6)**

NOM ..... PRENOM .....

1. Nature de l'œuvre : .....

Titre : .....

Dimensions : h ..... l .....

2. Nature de l'œuvre : .....

Titre : .....

Dimensions : h ..... l .....

3. Nature de l'œuvre : .....

Titre : .....

Dimensions : h ..... l .....

4. Nature de l'œuvre : .....

Titre : .....

Dimensions : h ..... l .....

5. Nature de l'œuvre : .....

Titre : .....

Dimensions : h ..... l .....

6. Nature de l'œuvre : .....

Titre : .....

Dimensions : h ..... l .....